

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTORAT SOCIAL

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 84/145 du 7/02/84
MTPS.DGTFP.DFP/
portant intégration et nomination de Mon-
sieur MPASSI Joseph dans les cadres de la
catégorie 1, hiérarchie I du Personnel
Diplomatique et Consulaire.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVER-
NEMENT.

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la Loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la Loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 61/143/FP du 27.6.1961 portant le statut
commun des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3.2.1962
portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 63/81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses ar-
ticles 7 & 8;
(/u le décret n° 67/50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementai-
res relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n°
80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres;
(/u la lettre n° 5923/MEH.DGEOC.DOB du 27.10.1983 du Direc-
teur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de
candidature constitué par l'intéressé;

(/ E C R E T :

YB

ARTICLE 1^{er}. - En application des dispositions du décret n° 61/145/TP du 27. 6.1961 susvisé, Monsieur MPASSI Joseph, né le 7 Juin 1958 à Kolo - Dispensaire de Kouyondzi, titulaire de la Licence ES-Lettres, spécialité : Chinois Moderne obtenue à l'Institut des Langues de Pékin (Chine), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire et nommé au grade de Secrétaire des Affaires Etrangères stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Affaires Etrangères.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 7 Février 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Affaires
Etrangères,


Pierre N Z E.


Colonel Louis SYLVAIN GOMA.

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,


Bernard COMBO MATSIOMI.


Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP.DFP	3
DFP.BST	1
D.G.B.	3
D.C.F.	1
M.A.E.	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM.BC	2.-

